

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 2 novembre 2020 portant nomination au bureau central de tarification

NOR : SSAS2030560A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 251-1, L. 252-1 et R. 250-1 à R. 250-4-1 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1142-2 ;

Vu les propositions de l'Union nationale des professionnels de santé en date du 9 juillet 2020,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés en tant que membres du bureau central de tarification institué par l'article L. 252-1 du code des assurances :

1. Au titre des représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral

a) M. Stéphane LANDAIS, représentant l'Union nationale des professionnels de santé, membre titulaire.

b) M. Rémi MARCHAND, représentant l'Union nationale des professionnels de santé, membre suppléant.

2. Au titre des établissements de santé

a) M. Guillaume CHESNEL, représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs, membre titulaire.

b) M. François MORO, représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs, membre suppléant.

c) Mme Aude LECAT, représentant la Fédération des cliniques et hôpitaux privés de France, membre titulaire.

3. Au titre des producteurs, exploitants et fournisseurs de produits de santé

a) Mme Marianne BARDANT, représentant le syndicat Les Entreprises du médicament, membre titulaire.

b) Mme Sofia AFONSO, représentant le syndicat Les Entreprises du médicament, membre suppléant.

Article 2

L'arrêté du 28 mars 2017 portant nomination au bureau central de tarification est abrogé.

Article 3

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités.

Fait le 2 novembre 2020.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,
FRANCK VON LENNEP